

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2011

L'an deux mil onze, le vingt-sept janvier à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDELAERE, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 19 janvier 2011 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité, dont votes émis par procuration : 7

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame FOROBERT.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33, dont 33 en exercice et 26 présents à l'ouverture de cette séance :

Présents (26):

M. Daniel RONDELAERE, Maire

M. François VERDONCK, M. Guy CASSAR, Mme Jeanne-Marie VUYLSTEKE, Mme Alice GAUTHIEZ, M. Jean COPPIN, M. André AVINEE, Mme Élisabeth MASQUELIER, adjoints délégués

Mme Michèle SAUNOIS, Mme Michelle GILBERT, Mme Annie TOP, Mme Paulette LIARD, Mme Anne-Marie FOROBERT, M. Christian BONNY, M. Didier BRULOIS, Mme Marie-Christine DEMAESSCHAELCK, M. Gérard DUBREUIL, M. Mohamed KIDARI (jusqu'à 20h), M. Mohamed MANSOUR (jusqu'à 20h), Mme Patricia VAN AELST, M. Jacques BOURREZ, Mme Sandrine BONNEFOY, Mme Anne VOITURIEZ, Mme Patricia DESCAMPS, M. Henri DESAVOYE, M. Jean-Luc MUNRO, conseillers municipaux

Excusés ayant donné pouvoir de les représenter (7):

M. Georges GUILLEM (a donné pouvoir à Mme MASQUELIER)

M. Jean-Pierre BAES (a donné pouvoir à M. CASSAR)

Mme Fatiha CHEBAH (a donné pouvoir à Mme GILBERT)

M. Jean-Claude PLANQUE (a donné pouvoir à Mme FOROBERT)

Mme Sandrine ROUSSEL (a donné pouvoir à Mme GAUTHIEZ)

Mme Béatrice LORIDAN (a donné pouvoir à M. AVINEE)

M. Éric BONNEFOY (a donné pouvoir à Mme BONNEFOY)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Directeur Général des Services donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 8 décembre 2010.

Selon Monsieur BOURREZ, les propos qui lui sont prêtés dans le compte rendu ont été déformés, et seraient caricaturaux. Monsieur le Maire maintient les propos contenus dans le compte rendu officiel et le met au vote.

Adopté par

27 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire ».

3 abstentions : groupe « Républicains Loossois de progrès »

3 voix contre : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »

ARRETES

Les membres du conseil municipal sont invités à faire part de leurs observations sur les arrêtés suivants, pris depuis la précédente séance du Conseil Municipal:

date	Objet
26/11/2010	Marché de fournitures en papeterie(attributaire : Sté EDYS - 13 rue du moulin Billaut – 59 181 STENWEERCK)
30/11/2010	Désignation des membres nommés du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance LOOS-HAUBOURDIN-EMMERIN
06/01/2011	Virements de crédits
07/01/2011	Modalités de remboursement par les adhérents des documents empruntés non restitués par les adhérents à la bibliothèque, et paiement des pénalités

Aucune observation.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des naissances :

- d'un petit-fils de Madame FOROBERT, et
- d'une petite-fille de Monsieur BOURREZ

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.

1 - BUDGET PRÉVISIONNEL 2011

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VERDONCK, adjoint aux finances, pour exposer le budget primitif, acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes annuelles de la commune.

Monsieur VERDONCK présente aux élus un document synthétique, qui reprend et précise les orientations et perspectives budgétaires déjà présenté lors du Débat d'orientation budgétaire (DOB).

Monsieur VERDONCK procède à une analyse comptable, puis à une présentation analytique des masses budgétaires. Ainsi, il relève que les dépenses engagées par la Ville respectent les engagements de la majorité municipale, à savoir un effort particulier dans les domaines de l'enseignement et la formation, le sport et la jeunesse, les interventions sociales, la famille et la culture.

Enfin, en synthèse, le budget global s'élève à 24,397 millions d'€, soit 21 859 000 € pour la section de fonctionnement et 2 538 825 € pour la section d'investissement.

La parole est d'abord donnée à Madame VOITURIEZ, qui énonce en préambule que son groupe ne votera pas ce budget.

Elle remarque que le vote des indemnités des élus ne figure pas à l'ordre du jour. Monsieur le Maire répond que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce thème en début de mandat. En ce qui concerne le document budgétaire, Madame VOITURIEZ regrette de ne pas avoir eu communication du plan pluriannuel d'investissement 2008-2014. Au regard de la section de fonctionnement : Madame VOITURIEZ constate que son groupe a cette année été entendu, puisqu'elle observe un effort de la maîtrise de ces dépenses.

Quant à la section d'investissement, elle observe que la part de celle-ci est très faible par rapport au fonctionnement, et qu'elle est en régression par rapport au budget primitif 2010.

La parole est ensuite donnée à Monsieur MUNRO.

Il fait tout d'abord état des points positifs de ce budget. Il remarque que l'entretien courant et la mise aux normes des bâtiments publics sont toujours assurés, que l'endettement est relatif par rapport à celui des autres communes, que les impôts augmentent de manière régulière et modérée, et que la Ville ne s'appauvrit pas grâce à une légère augmentation des recettes.

Néanmoins, il remarque que la Ville a pris du retard par rapport à la mise en œuvre d'un Agenda 21, et qu'il n'y a pas de présentation publique des études au sujet de réaménagement de la rue Foch, alors que les déplacements sont parfois difficiles, comme en témoignent de récents accidents de vélos.

Monsieur MUNRO s'abstiendra sur le vote du budget.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur BRULOIS.

Il remarque que le budget primitif 2011 synthétise les orientations de la Ville pour l'année à venir, et traduit une politique volontariste de la majorité municipale. Ainsi, en présentant un budget solide, la majorité municipale fait état d'une situation financière saine, du maintien d'un service public de qualité et de la possibilité de financer des investissements conséquents. Le groupe majoritaire votera en faveur de ce budget primitif, qui accorde la

priorité à l'amélioration du quotidien des Loossois, favorise le développement durable, organise l'accessibilité dans les bâtiments publics et préserve le patrimoine.

Enfin, la parole est donnée à Monsieur BOURREZ.

Celui-ci soutient avoir découvert une falsification des documents présentés par l'adjoint aux finances, qui ne reflètent pas les chiffres réels. Il constate que les impôts sont en augmentation constante, comme dans toutes les collectivités où il existe une majorité de tendance socialiste. Il dénonce également l'existence à Loos d'un « social-clientélisme », qui se traduit par la multiplication des logements sociaux, l'attribution non contrôlée des subventions, l'explosion du poste « charges de personnel » d'une année sur l'autre.

Adopté par

26 voix pour : groupe « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos »

1 abstention : groupe « Loos ouverte et solidaire »

6 voix contre : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

2 – SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2011

Monsieur le Maire expose que chaque année, la Ville dresse la liste des subventions accordées aux associations pour l'année en cours.

Les bénéficiaires des subventions et les montants attribués sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Madame VOITURIEZ s'abstiendra sur ce sujet. Elle remarque qu'aujourd'hui, une grande partie de la politique sociale de la Ville passe par les subventions aux associations. Elle demande la création d'une commission d'attribution à ce sujet, et souhaite avoir accès au budget de ces associations.

Monsieur MUNRO constate un grand engagement de la Ville dans la vie associative, et soutient l'action des associations. Il constate néanmoins des lacunes, notamment à l'occasion de la création de nouvelles associations qui éprouvent parfois des difficultés à se faire une place au côté des associations déjà existantes.

Attaché au développement de la vie associative, il votera néanmoins en faveur des subventions attribuées.

Monsieur BOURREZ constate que les groupes d'opposition ne sont pas associés à la détermination des montants des subventions. Il s'abstiendra donc sur ce sujet.

Monsieur le Maire remarque que les associations se réunissent en toute transparence.

Un premier vote a lieu sur une première liste de subvention, dont celle attribuée à l'Université populaire Loossoise. Monsieur le Maire invite Madame SAUNOIS à quitter la salle du Conseil Municipal :

Adopté par

26 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

Puis, les subventions aux associations dont font partie certains membres du Conseil sont votées individuellement. Les conseillers municipaux intéressés sortent ainsi de la salle à tour de rôle, et ne prennent pas part au vote :

- Vote de la subvention à l'ASLO (sortie de M. KIDARI)

Adopté par

26 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

- Vote de la subvention au Club Micro-Descartes (sorties de MM. COPPIN et BRULOIS)

Adopté par

25 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

- Vote de la subvention au Cyclo-club (sortie de M. DUBREUIL)

Adopté par

26 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

- Vote de la subvention au denier des écoles laïques (sortie de M. VERDONCK)

Adopté par

26 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

- Vote de la subvention aux jardins familiaux (sortie de M. BONNY)

Adopté par

26 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

- Vote de la subvention à la solidarité loossoise (sorties de MM. BRULOIS et DUBREUIL)

Adopté par

25 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

- Vote de la subvention à l'UNC-AFN (en l'absence de M. GUILLEM)

Adopté par

26 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

- Vote de la subvention au SIVU « Mission locale des Weppes » (sorties de M. le Maire, M. COPPIN et Mme SAUNOIS) – Monsieur CASSAR fait procéder au vote

Adopté par

24 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

6 abstentions : groupes « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Républicains Loossois de progrès »

3 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Loos a constitué un établissement faisant partie des distributeurs non nationalisés selon les termes de l'article 23 de la loi du 8 avril 1946. Elle peut donc décider d'étendre l'objet social de la régie municipale d'électricité (RME) et l'autoriser à exercer une activité complémentaire de fourniture de gaz.

Le conseil municipal est sollicité afin de compléter les statuts de la Régie Municipale d'Electricité par l'ajout de l'activité « fourniture de gaz naturel aux clients finals », d'autoriser les démarches en vue d'obtenir l'autorisation ministérielle de fourniture de gaz aux clients domestiques et non domestiques, et d'actualiser le 1 de l'article 4 des statuts concernant l'électricité : la fourniture, la production et l'exploitation du réseau de

distribution publique d'énergie électrique.

Madame VOITURIEZ souhaite savoir si les Loossois vont payer le gaz plus cher, de par cet intermédiaire supplémentaire. Elle demande aussi à avoir connaissance des comptes de la RME, afin d'étudier s'ils sont déficitaires ou non.

Monsieur MUNRO demande s'il existe un partenariat avec l'A.D.E.M.E. Il souhaite que la RME, en sa qualité de Régie, ait une démarche respectueuse des difficultés de paiement des abonnés. Il voudrait également que soient pris en compte les paramètres écologiques dans la production du gaz.

Monsieur BOURREZ déclare que la RME est une spécificité locale. Le mécanisme de la régie permet ainsi à la Ville de se voir reverser un bénéfice d'environ 500 000 € par an. Il n'est pas opposé à la fourniture de gaz par la RME, mais est inquiet des résultats d'exploitation présentés par la Régie.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe 136 régies de ce type en France. La politique tarifaire de la RME est fixée au sein de son conseil d'administration, et les chiffres sont donc connus à ce moment-là. Monsieur le Maire remarque que les comptes de la RME sont excédentaires grâce à sa bonne gestion.

Adopté par

27 voix pour : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

3 abstentions : groupe « Républicains Loossois de progrès »

Le groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible » ne prend pas part au vote.

4 - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET « SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION POUR L'AMÉLIORATION DE L'E-RELATION ÉLUS – CITOYENS – ADMINISTRATIONS » PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Monsieur le Maire expose que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord met à disposition des collectivités ses compétences en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) grâce au projet « Société de l'information pour l'amélioration de l'e-relation élus – citoyens - administrations ».

Ce projet vise à harmoniser et à développer de l'équipement TIC des communes, à mutualiser les ressources et les compétences informatiques ainsi qu'à améliorer les relations avec le citoyen.

Dans ce cadre, une convention règle les conditions d'un partenariat entre le centre de gestion et la Ville de Loos. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ce partenariat, et d'autoriser la signature de ladite convention.

Monsieur MUNRO souhaite voir progresser les échanges informatiques, pour les

documents administratifs qui lui sont destinés, par exemple.

Adopté à l'unanimité

5 - MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU : SUPPRESSION DU PÉRIMÈTRE D'ATTENTE D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT (PAPA) INSCRIT SUR L'ÎLOT VIGNERON ET L'ÎLOT GDF RUE GEORGES POTIÉ

Dans le cadre de la procédure de révision engagée en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en 2004, un Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement (P.A.P.A.) a été inscrit pour une durée opposable de 5 ans sur l'îlot Vigneron – Gaz de France.

En application de l'alinéa 7 de l'article L 123-13 et des articles R 123-20-1 et R 123-20-2, du Code de l'Urbanisme, une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est engagée avec une mise à disposition du public d'un dossier du 25 janvier au 25 février 2011 expliquant les motifs et objets de la procédure.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée ce projet.

Adopté à l'unanimité

6 CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PARCELLE AS317 EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE SANITAIRES EN TERMINUS DES LIGNES DE BUS

Monsieur le Maire expose que Lille Métropole Communauté Urbaine a établi un projet de convention précisant les conditions d'occupation de ce terrain appartenant à la Ville dans le cadre de l'implantation de sanitaires en terminus de lignes de bus, rue Diderot, sur la parcelle cadastrée section AS n° 317.

L'acte définit les modalités d'utilisation de l'espace mis à disposition aux fins exclusives d'installation de sanitaires permettant au personnel de conduite d'exercer son activité dans des conditions parfaites d'hygiène et de sécurité.

L'autorisation d'occupation du terrain est consentie à titre gratuit au motif de l'intérêt général qui la caractérise et compte tenu du caractère non commercial de l'occupation (article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la signature de cette convention.

Adopté à l'unanimité

Départs de MM. KIDARI et MANSOUR.

7 - PROGRAMME D'ACTIONS 2011 DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE DE LOOS

Monsieur COPPIN explique que dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale signé avec l'État en 2007, il est envisagé de mettre en place, ou de reconduire, un certain nombre d'actions : Seize actions sont présentées au Conseil Municipal, qui en accorde la mise en place, sous réserve des financements obtenus.

Madame VOITURIEZ constate que certaines actions sont très intéressantes mais souhaite un compte rendu de ces actions. C'est pourquoi, au sein de son groupe, un membre votera en faveur (Mme Descamps) de ces actions, et deux s'abstiendront.

Monsieur MUNRO félicite un engagement fort de la Ville : certaines actions sont nouvelles, d'autres sont renouvelées. Néanmoins, il regrette qu'il y ait peu de retour sur les actions menées l'année précédente.

Adopté par

26 voix pour : groupe « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », 1 voix du groupe « Républicains Loossois de progrès », et groupe « Loos ouverte et solidaire »

5 abstentions : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible », et 2 voix du groupe « Républicains Loossois de progrès »

8 - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA MISSION LOCALE DES WEPPEES

Monsieur le Maire expose qu'il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la mise à disposition auprès de la Mission Locale des Weppes d'un fonctionnaire de la Ville à compter du 1^{er} avril 2011, pour une durée de 3 ans, conformément aux dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux.

Adopté à l'unanimité

9 - DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE 2011

Monsieur le Maire précise que le Conseil de la Communauté de Lille Métropole a voté le 3 décembre 2010 une augmentation de 1,9% de la DSC de chacune des 85 communes pour l'année 2011.

Pour que cette augmentation soit applicable, la majorité qualifiée des conseils municipaux de la Métropole est par conséquent requise.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver dans les mêmes termes la délibération du conseil communautaire n°10 C 778 du 3 décembre 2010 portant dotation

de solidarité communautaire pour 2011.

Adopté à l'unanimité

10 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2010-09-22-12 FIXANT LES CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire énonce qu'en complément de la délibération 2010-09-22-12 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel, il est proposé au conseil municipal de fixer les modalités de remboursement des frais de déplacement occasionnés lors de l'utilisation des véhicules de 6 et 7 CV.

Adopté à l'unanimité

11 - RETRAIT DES VILLES DE BEUCAMPS-LIGNY ET LE MAISNIL DU SIVU MISSION LOCALE DES WEPPE

Monsieur le Maire présente cette délibération. Les Villes de Beucamps-Ligny et Le Maisnil souhaitant se retirer du SIVU mission locale des Weppes, il sera fait application de l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel une commune ne peut se retirer d'un syndicat intercommunal sans l'accord de l'organe délibérant de l'établissement.

Le SIVU s'est prononcé sur ce retrait lors de la séance du conseil syndical du 11 décembre 2010. A l'issue de ce vote, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire, pour se prononcer sur le retrait envisagé.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de se prononcer par un vote sur la demande de retrait des Villes de Beucamps-Ligny et Le Maisnil, et de préciser que ces demandes ne seront effectives qu'après accord des conseils municipaux de chaque commune membre.

Adopté à l'unanimité

12- CONCOURS DES VILLES FLEURIES, JARDINS FLEURIS, ÉCOLES FLEURIES ET JARDINS POTAGERS 2011

Monsieur CASSAR indique que dans le cadre des concours concernant les villes fleuries, les jardins fleuris, les écoles fleuries et les jardins potagers, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'inscription de crédits pour l'année 2011.

Monsieur BOURREZ est sensible au fleurissement des jardins mais pour encourager ce phénomène, il souhaite que la Ville procède à la mise à disposition gracieuse de fleurs aux habitants.

Monsieur le Maire remarque que cela engendrerait une dépense publique supplémentaire et préfère donc récompenser l'investissement individuel.

Adopté à l'unanimité

13 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE DU NORD

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 €, afin d'aider le secours populaire du Nord à faire face à l'incendie de la centrale départementale de collecte de Roubaix. Il précise également qu'une urne a été installée en mairie pour les dons individuels. Il ajoute qu'une lettre de félicitations a été adressée aux sapeurs-pompiers qui sont intervenus sur cet incendie.

Madame VOITURIEZ souhaite que le conseil municipal vote l'attribution d'un local pour le secours populaire de Loos.

Monsieur MUNRO veut soutenir cette association locale, et propose de lui attribuer le local de l'opposition .

Monsieur BOURREZ insiste sur le fait que Monsieur le Maire refuse cette mise à disposition, au nom du « social - clientélisme ».

Monsieur le Maire répond que les associations à vocation sociale sont notamment utiles dans les villes qui n'interviennent pas en ce domaine. Or, à Loos, il existe un CCAS, auquel la Ville accorde 6% de son budget de fonctionnement, bien plus que la grande majorité d'autres communes de la strate. L'aide qui lui est accordée fait d'ailleurs l'objet d'un contrôle public.

Adopté à l'unanimité

14 - OPÉRATION NICE-CANNES : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur AVINEE expose cette délibération. Ainsi, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain « Nice-Cannes », un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par Lille Métropole Communauté Urbaine, Lille Métropole Habitat, les villes de Lille et Loos, constitués en groupement de commandes, à une équipe de maîtrise d'œuvre composée du cabinet d'architectes Gangnet, d'un bureau de paysagistes (Empreinte), d'un éclairagiste (LEA) et d'un bureau d'études techniques (OGI).

Le montant global prévisionnel des travaux, qui consistent sur Loos à requalifier l'axe Gide

(Lille) – Vallès (Loos), prolonger la rue de Nice vers Eurasanté et créer la rue de l'Ouest, est estimé à 19 416 491 € HT (17 352 110 € HT + 2 064 381 € HT liés au traitement des catiches) dont 1 605 876 € HT (9,2% des travaux) pour la Ville de Loos.

A l'instar du marché de maîtrise d'œuvre et conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes entre Lille Métropole Communauté Urbaine, Lille Métropole Habitat, les villes de Lille et Loos pourrait être constitué pour la conclusion du marché de travaux. Le coordonnateur du groupement sera Lille Métropole Communauté Urbaine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes ;
- d'autoriser la signature des marchés de travaux avec les attributaires, Monsieur le Maire étant chargé de représenter la Ville au sein de la Commission d'Appel d'Offres créée dans le cadre du groupement de commandes.
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts pour l'opération sur les différents budgets de l'année et à venir.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

En préambule, Monsieur le Maire effectue un rappel à l'article 8 du règlement intérieur. Il énonce notamment que « *La question doit être rédigée de la manière la plus claire et la plus succincte possible dans les termes de l'exposé oral qui aura lieu en séance* ».

Il demande ainsi aux conseillers de procéder à un exposé laconique et court, et de disposer raisonnablement du temps de parole qui leur est accordé.

Madame VOITURIEZ demande si Monsieur le Maire va transmettre les invitations à l'ensemble du Conseil municipal.

Elle souhaite aussi que Monsieur le Maire admette que l'inscription de l'Abbaye de Loos à l'inventaire paysager de LMCU est insuffisant pour assurer sa préservation dans son intégralité, et demande à ce qu'il soit admis que des efforts soient menés auprès des autorités compétentes pour empêcher la démolition de ce patrimoine loossois, afin de lui redonner une nouvelle vie avec une autre humanité.

Elle demande que les projets concernant l'Agenda 21, le réaménagement de l'axe Foch / Leclerc, la Friche Danel et la Place Jean-Jaurès soient menés en toute transparence.

Au sujet de la préservation de l'Abbaye-prison, Monsieur le Maire répond que de nombreux monuments ont déjà été préservés grâce à l'action de la Ville. Il ajoute que l'inscription à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager (I.P.A.P.) des bâtiments pénitentiaires engendre l'obligation pour le Ministère de la Justice de déposer un permis de démolir bien que l'unité foncière soit en dehors d'un périmètre de protection au titre des Monuments Historiques. Par conséquent, si un permis de démolir était déposé pour la totalité des bâtiments par Monsieur le Préfet, il pourrait faire l'objet d'un recours en

annulation fondé sur le non-respect du règlement du Plan Local d'Urbanisme.

De plus, Monsieur le Maire fait état d'une invitation de M. Jean-René Lecerf, Sénateur de Nord, et membre du groupe UMP, afin d'assister en sa compagnie à un entretien avec la ministre de la Justice. Il l'en remercie particulièrement et publiquement et souhaite que soit également convié Sébastien Huyghe, député UMP de la 5ème circonscription du Nord. Monsieur le Maire insiste donc sur le fait que la protection de ce patrimoine ne doit pas faire l'objet d'un débat partisan et d'utilisation à des fins politiques.

En ce qui concerne le réaménagement de l'axe Foch / Leclerc, cette problématique se posera sur les dix années à venir. Lorsque les réflexions seront abouties, des propositions seront faites, en leur temps, devant les commissions concernées et le Conseil municipal.

Enfin, sur le sujet des invitations, le Code Général des Collectivités Territoriales ne fait pas obligation d'inviter les conseillers de l'opposition. Le maire les convie donc uniquement à certaines manifestations. Monsieur le Maire rappelle également que les conseillers d'opposition peuvent se rendre aux différentes manifestations locales sans attendre qu'un carton d'invitation ne leur parvienne.

Monsieur MUNRO salue les nombreuses constructions qui sont en cours de réalisation ces années-ci et félicite la Ville de Loos pour son action en faveur du logement social. Il souhaite savoir si des structures d'accueil scolaire périscolaires et sportives seront construites. Il demande également s'il serait envisageable de créer des chemins traversants pour les piétons et vélos qui pourraient alors se déplacer vers les écoles, les installations sportives, les arrêts de bus, les commerces du centre-ville. Enfin, il indique avoir été interpellé par plusieurs personnes à propos du stationnement gênant des voitures sur le trottoir rue Môquet et rue du Docteur Calmette. Monsieur MUNRO demande donc si les polices municipale et nationale peuvent empêcher ce type de comportement.

Pour ce qui est des capacités d'accueil des structures périscolaires et sportives, Monsieur le Maire répond que les capacités d'accueil ne posent pas de soucis car il y a suffisamment de place dans les écoles de Loos, réparties dans tous les quartiers. Concernant les modes de déplacement, Monsieur le Maire indique que lors des études sur les projets de lotissements, il réunit les techniciens de LMCU et l'ADAV pour étudier les aménagements les plus opportuns, et que Monsieur MUNRO y est invité, le 10 février 2011 !

Enfin, la question du stationnement gênant devrait relever de la compétence de la police nationale, mais seule la municipale assure désormais ces missions de manière permanente. Ainsi, des campagnes de verbalisation sont menées lorsque les comportements inciviques perdurent. Néanmoins, il faut payer, sur le budget municipal, le prix des carnets de timbres-amendes et le traitement d'un fonctionnaire chargé de tenir la régie de recettes, alors que l'argent collecté rejoint les caisses de l'État.

Monsieur BOURREZ pose, à son tour, ses questions à Monsieur le Maire.

Tout d'abord, il demande quand sera installé le compteur d'énergie photovoltaïque devant les ateliers municipaux.

Il évoque ensuite des problèmes liés à la dangerosité de certaines pistes cyclables, dont il faudrait revoir l'implantation, notamment celles situées rue Bracke - Desrousseaux et rue Notre-Dame-de-Grâce.

Puis, Monsieur BOURREZ demande si tous les aînés loossois sont concernés par les deux banquets annuels organisés par le CCAS, et souhaiterait qu'en lieu et place de cette

manifestation, un colis leur soit adressé.

Monsieur BOURREZ demande ensuite à obtenir le bilan annuel 2010 contre la délinquance. Il souhaite également savoir quelle est la politique de Monsieur le Maire pour faire disparaître les tags, notamment dans le jardin public.

En ce qui concerne le compteur des toitures photovoltaïques, Monsieur le Maire indique que la pose doit être effectuée prochainement.

Au sujet des pistes cyclables, Monsieur le Maire répond que le traitement de ce dossier doit être réservé aux experts des déplacements cyclistes, tels que ceux de que l'A.D.A.V., qui connaissent la difficulté de réfléchir à cette question dans un tissu urbain dominé par la présence de la voiture.

Concernant le banquet du CCAS organisé à l'occasion du 1er mai et de Noël, il n'y a pas d'invitation nominative, mais sont conviés les loossois âgés de plus de 65 ans. Monsieur le Maire rappelle que le CCAS et la Ville privilégient des moments de rencontre entre des loossois que l'âge et les difficultés physiques isolent. S'ils doivent, pour certains faire un effort, celui-ci est récompensé par le repas et l'ambiance. Par conséquent, le fait d'offrir un colis pousserait ces personnes à rester chez elles, ce qui serait contraire à l'objectif recherché.

Monsieur le Maire constate ensuite que les questions relatives à la délinquance sont le fond de commerce du groupe de Monsieur BOURREZ. En tout état de cause, ces chiffres seront communiqués au sein du Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, où siègent Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République et des maires de différentes sensibilités, qui eux, ne veulent pas d'exploitation politique de cette question qui concerne la société toute entière.

Enfin, en ce qui concerne la lutte contre les tags, Monsieur le Maire précise que les services municipaux les retirent systématiquement. D'ailleurs, le jardin public a été débarrassé de quasiment tous ses tags.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h05.

Le secrétaire de séance,

Anne-Marie FOROBERT

Le Maire,

Daniel RONDELAERE